

L'ABBÉ BERNIER

Intrigues vendéennes (2/3)

- *Mauvais génie de Stofflet* • *Diviseur des Vendéens* • *Girouette impitoyable*
- *La religion au service de la politique*

Alors que la Virée de Galerne avait lamentablement échoué dans les marais de Savenay (décembre 1793), l'abbé Bernier parvint à franchir la Loire au mois d'avril 1794 et à rejoindre Charette à qui il offrit ses services. *Je suis fort aise de vous voir, j'ai beaucoup de paroisses sans curé, vous pouvez choisir.* Cette réponse de Charette était bien entendu un avis de non-recevoir. Il savait pertinemment que ce n'était pas au ministère sacerdotal qu'aspirait le curé de Saint-Laud. Et c'est également ainsi que le comprit parfaitement l'intéressé.

L'attitude hostile du chef vendéen était due à la réputation sulfureuse qui avait précédé l'arrivée de l'ecclésiastique. Méritée ou calomnieuse ? Selon Le Bouvier-Desmortiers (*Vie de Charette*), *la chronique scandaleuse avait plus d'une fois fait entendre que les mœurs très familières de cet ecclésiastique avaient perdu dans la licence des camps cette retenue qui peut en quelque sorte les rendre supportables.*

L'abbé Bernier présenta alors aussitôt, dès le 19 avril, ses offres de services à Stofflet. Là, l'accueil fut tout autre.

Stofflet était de mœurs rudes, il en était conscient. L'insuffisance de son éducation le rendait mal à l'aise. Aussi considéra-t-il l'arrivée de l'abbé Bernier comme providentielle, et lui accorda-t-il toute sa confiance.

Le portrait qu'en donne Barré à cette époque est à la mesure des accusations qui vont bientôt être portées contre lui :

*Sa physionomie ne prévenait point en sa faveur ; il avait la figure pleine et commune, de petits yeux caves, et, sans être tout à fait louche, il dirigeait rarement l'œil en droite ligne vers l'objet visuel. En somme, il avait un air faux, un abord éloigné d'inspirer la confiance. Habile à contrefaire, il affectait l'air grave et imposant dans la moindre réception, il était minutieux dans tout son extérieur, sans ordre pour ses propres affaires, plus jaloux de se faire des créatures que des amis (L. L. Barré, *Essai sur l'industrie, les mœurs, l'administration et les besoins de la Vendée*, Paris 1815, in-8°, p. 35-39).*

Bernier, plus grand commun diviseur

La première intrigue que l'on prête à notre pauvre Bernier eut lieu entre le 20 et le 22 avril de cette même année 1794. Les chefs des quatre petites armées vendéennes que commandaient Charette, Stofflet, Sapinaud et Marigny se réunirent dans les ruines du château de La Boulaye. L'objet de cette entrevue était de rétablir un commandement centralisé. Charette, commandant la plus grande partie du territoire, était tout désigné pour prendre le titre de Généralissime. Et ce fut Bernier qui gâta tout ! Aux côtés de

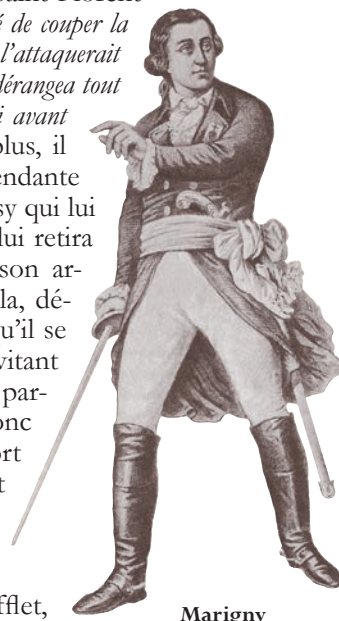
Stofflet, il jouissait d'un rang prestigieux, le menant à sa guise, mais sous le commandement de Charette qui l'avait éconduit, il aurait été réduit au simple rôle d'aumônier. Pour faire échouer le projet, il réussit à convaincre Stofflet que le noble Charette l'aurait méprisé, lui, le plébéien. Et cela fonctionna. On se contenta alors d'un plan fédératif selon lequel chaque chef conserverait la maîtrise de son armée, mais s'engagerait à ne rien entreprendre sans l'assentiment de ses collègues. En clair, au moment où il serait impératif de prendre des décisions urgentes, on devrait engager de longues délibérations pour s'entendre sur les actions à mener et en répartir les tâches. Les résultats de cette conférence seront fatales à la cause vendéenne...

En attendant, les quatre chefs vendéens jurèrent solennellement de *n'avoir qu'une âme, qu'une volonté, de ne rien faire dans une armée sans avertir préalablement les autres armées qui donneraient leur opinion, et dans ce cas, le résultat du vœu général serait ce qu'on suivrait ; que celui qui se conduirait d'une manière contraire quel que fut son grade, fût-il général en chef, on sévirait contre lui, et qu'il encourrait la peine de mort, punition à laquelle on se soumettait* (Le Bouvier-Desmortiers, *Vie de Charette*, t. I, p. 291).

Bernier et l'exécution de Marigny

Un autre grief important altère la renommée du curé de Saint-Laud, à propos de Marigny, ce chef vendéen cité plus haut, qui fut condamné à mort et fusillé. Une vilaine tache dans l'histoire des guerres de Vendée ! Mais Marigny avait la fâcheuse habitude de ne pas se soumettre aux

décisions communes des chefs vendéens. Il avait fait défaut plusieurs fois, comme à Saint-Florent le 24 avril : *Marigny était chargé de couper la retraite de l'ennemi pendant qu'on l'attaquerait de front, et suivant sa coutume, il dérangerait tout le plan en se montrant à l'ennemi avant l'attaque* (abbé Bernier). De plus, il avait tenté de rendre indépendante de Stofflet la division de Cerisy qui lui avait été confiée. Le Conseil lui retira alors le commandement de son armée, mais l'intéressé se rebella, déclarant en termes indécentes qu'il se moquait des autres chefs, invitant l'armée à se désorganiser et partant avec ses soldats. Il fut donc jugé parjure et condamné à mort par contumace. Bernier faisait partie du tribunal, mais on n'a jamais su qui avait voté quoi. Marigny fut arrêté le 8 juillet par des hommes de Stofflet,



Marigny



Le château du Lavoir, près de Chemillé,
quartier général de Stofflet et de l'abbé Bernier

un mois et demi après sa condamnation. Selon le droit, il aurait dû être rejugé. Ce ne fut pas le cas. Stofflet avait tout d'abord été favorable à ce nouveau jugement, puis avait changé d'avis. On accuse Bernier de l'avoir poussé en ce sens. Il faut dire que les notes qu'il laissera sur Marigny ne seront pas élogieuses : *il fait perdre les batailles, il massacre les femmes ; le matin, il est doux comme un enfant, et féroce comme un septembriseur quand il est ivre*. Étant donné l'ascendant presque illimité qu'il avait sur Stofflet, ce dernier aurait-il fait exécuter Marigny s'il avait rencontré chez son conseiller une réelle opposition ?

Commissaire général de la Vendée

La réputation de l'abbé Bernier dans les rangs vendéens devient dès lors déplorable : on le juge ambitieux, jaloux, sanguinaire et sacrifiant tout aux calculs d'une froide et odieuse politique. Au château du Lavoir, où il commande en maître, il se montre défiant et soupçonneux.¹

Malgré son pouvoir réel, il n'avait aucun titre au nom duquel l'exercer. Il convoqua alors le 28 juin 1794 une assemblée de sept à huit cent délégués – mais en l'absence de Charette – en vue de l'instituer Commissaire général de toute la Vendée. Le projet fut adopté à l'unanimité moins une voix, celle d'un délégué angevin, nommé Dupuis. Malheur lui en prit ! L'abbé Bernier le fit arrêter, mettre en accusation, et malgré son acquittement, le malheureux aurait été fusillé sans l'intervention du comte de La Bouère. Mais l'acquitte dut quand même endurer plusieurs mois de prison. Voilà ce qu'il en coûtait de s'opposer aux volontés de Monsieur l'abbé Bernier !

Rupture définitive entre Charette et Stofflet

A ce stade (été 1794), ni Charette ni Stofflet n'ont de velléités pacificatrices. Mais la discorde s'accroît entre les chefs. Tandis que le premier remporte plusieurs victoires face aux Bleus, le second s'empare du territoire autrefois dévolu à Marigny. Ce faisant, il viole les règles du pacte fédératif. Charette le lui reproche. Stofflet esquive.

Une deuxième cause de brouille fut la création par l'abbé Bernier, pour le compte de Stofflet, d'une monnaie fictive, sorte d'assignats royalistes destinés à faciliter le commerce sur les terres vendéennes. Stofflet ne consulta pas Charette comme il aurait dû le faire. Ce dernier le convoqua donc pour qu'il s'explique. Bernier l'en dissuada :

*C'est moins pour vous faire rendre compte de votre conduite que Charette vous adresse cette insolente injonction, que pour vous punir d'avoir plus de soldats et plus d'autorité que lui.*²

La rupture entre les deux chefs vendéens était alors consommée.

Malgré tout cela, Bernier déploie durant cette période de grands talents d'administrateur : il organise la défense du pays, le secours aux veuves et aux orphelins, promulgue un code militaire, règle l'habillement, la chaussure, la boulangerie, le nombre de bestiaux à tuer dans chaque paroisse, et fonde un atelier de tissage.

L'abbé Bernier aura donc mérité les titres d'excellent administrateur... et de grand responsable de la désunion des chefs royalistes.

Bernier inflexible

Le 28 juillet 1794, le couperet tombait sur la tête de Robespierre, mettant ainsi fin à ce que nous appellerons *la Terreur*, et ouvrant une période d'assouplissement relatif quant aux persécutions religieuses.

Ainsi, le 2 décembre suivant, la Convention promettait l'amnistie à tous les Vendéens qui déposeraient les armes dans un délai d'un mois. Charette est séduit. Stofflet récusé l'offre – nous serions tentés de dire à raison – et fait rédiger par Bernier un admirable manifeste qui est une pièce d'anthologie :

Vous nous annoncez des paroles de paix. Ce vœu est celui de nos cœurs. Mais de quel droit offrez-vous un pardon qu'il n'appartient qu'à vous de demander ? Teints du sang de nos rois, souillés par le massacre d'un million de victimes, par l'incendie et la dévastation de nos propriétés, quels sont vos titres pour inspirer la confiance et la sécurité ? Seraient-ce vos prétendues victoires ?... Serait-ce l'élargissement de nos frères emprisonnés ? Mais la justice ne leur devait-elle pas une liberté que la tyrannie seule avait pu leur ravir ?

Si, néanmoins, vos vœux étaient sincères, si vos cœurs tendaient vers la paix, nous vous dirions : Rendez à l'héritier de nos rois son sceptre et sa couronne, à la religion son culte et ses ministres, à la noblesse ses biens et son éclat, au royaume entier son antique et respectable condition, dégagée des abus que le malheur des temps y avait introduits.

Alors, oubliant vos torts, nous volerons dans vos bras, et confondrons avec les vôtres nos cœurs, nos sentiments et nos désirs. Mais, sans ces conditions préalablement acceptées, nous mépriserons une amitié que le crime ne doit jamais offrir à la vertu, nous braverons vos efforts et vos menaces ; aidés de nos fidèles et généreux soldats, nous combattrons jusqu'à la mort, et vous ne régnerez que sur la tombe du dernier d'entre nous.

Le 12 février 1795, Charette acceptait le traité de La Jaunaye, obtenant ainsi la liberté de culte pour les prêtres réfractaires, des indemnités pour les frais de guerre, des se-

¹ Alfred Meyer, *L'Abbé Bernier*, p. 64.

² Beauchamp, *Histoire de la guerre de Vendée*, 4^e ed., t. III, p. 74.



Bons commerciaux
créés par l'abbé
Bernier

cours pour reconstruire l'habitat, des exemptions d'impôts et de service militaire, et une garde territoriale.

Le 2 mars, Stofflet réunit 55 chefs restés fidèles. L'abbé Bernier leur dicte un nouveau manifeste de 9 articles qu'ils devront répandre dans toute la Vendée, invitant tous les officiers fidèles au Roi à se concerter, et menaçant de punition exemplaire quiconque se rallierait à la République.

Bernier rallié

Mais les choses se compliquent après quelques déconvenues militaires, comme la tentative avortée de la prise de Saint-Florent-le-Vieil le 22 mars.

Le 15 avril 1795, le conventionnel Dornier, missionné pour apaiser la Vendée, organise un somptueux dîner pour les chefs catholiques déjà soumis... et l'abbé Bernier ! ...qui retourne aussitôt sa soutane, oubliant son édifiant manifeste du mois de décembre et les sanctions promises aux contrevenants moins de deux mois auparavant.

Les mauvaises langues disent que le ralliement de Bernier avait été acheté à prix d'or.

Cette pratique était usuelle de la part des Républicains. Dans leur esprit, il s'agissait sans doute moins d'un achat de conscience que d'une indemnisation. Mais il faut reconnaître que l'abbé Bernier avait décroché le gros lot. Ainsi Charette avait-il reçu 20 000 livres, six officiers de l'armée de Stofflet avaient eu 36 000 livres à se partager, Solilhac, le chef des Chouans, avait eu la promesse de 36 000 livres. Bernier : 100 000 livres !

Le 20 avril, la pacification de La Mabilais était conclue avec les Chouans. La reddition de Stofflet suivra le 2 mai à Saint-Florent-le-Vieil, mettant ainsi fin à ce que les historiens appellent la Première Guerre de Vendée.

Un problème se posait toutefois : les traités de pacification de La Jaunaye, de La Mabilais ou de Saint-Florent-le-Vieil comportaient des clauses contraires aux lois s'agissant du libre exercice du culte. Et bien d'autres engagements ne pourront être tenus par la Convention (constitution de gardes territoriales par les Vendéens, allocation des fonds promis, libération de fonctions administratives à leur profit...). En plus de cela, la plus grande méfiance régnait entre les populations acquises aux deux causes antagonistes, *a fortiori* chez ceux qui n'avaient même pas connaissance de l'existence même de ces traités !



Plaque commémorative Bld Maréchal Joffre (Place Leclerc) à Angers.



Jean-Nicolas Stofflet

Le jeune Louis XVII meurt au Temple le 8 juin 1795. Or sa libération, selon toute vraisemblance, avait fait l'objet d'une clause non écrite du traité de

La Jaunaye. Charette reprend aussitôt les hostilités en attaquant un poste républicain, et publie un nouveau manifeste :

Le moment est venu de déchirer le voile qui couvre depuis longtemps les véritables clauses secrètes du traité de pacification de la Vendée, et de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français et à l'Europe entière les motifs qui nous ont conduits à cette apparence de conciliation avec la soi-disant République française.

Du côté de Stofflet et Bernier, c'est la stupéfaction. Alors le second, une fois de plus, pousse Stofflet à se dissocier de Charette, et s'ancre dans sa politique de pacification avec la République : *Cet homme, lui dit-il, vous fera donc faire la guerre et la paix comme il lui plaira. Il ne vous appela point pour la paix de La Jaunaye ; il déclara la guerre sans votre coopération. Laissez-le déployer ses moyens, il n'a pas partagé avec vous ce qu'il a reçu d'Angleterre.*³

Mais du côté républicain, tout ce que faisaient Stofflet et Bernier était considéré comme des actes hostiles, et toutes leurs déclarations de loyauté étaient taxées d'hypocrisie.

Tandis que Charette espérait une aide du comte d'Artois (qui ne viendra jamais en raison de l'interception des courriers par les Anglais), Stofflet et Bernier multipliaient les gages de fidélité à la République. Hoche, à l'issue d'une conférence tenue en décembre 1795, semble séduit par Bernier... avant de changer d'avis dès le mois suivant. Décidément, Monsieur l'abbé Bernier n'inspire pas confiance !

Bernier et la mort de Stofflet

Au même moment, le 20 janvier 1796, au château de Bourmont, Stofflet recevait la Croix de Saint-Louis... et l'ordre de reprendre immédiatement les hostilités de la part des princes émigrés. La guerre reprend donc, mais sans enthousiasme. Quel fut le rôle de Bernier dans cette affaire ? Certains accusent le prêtre d'avoir poussé Stofflet dans ce sens afin de le perdre et de pouvoir s'affranchir ainsi de sa tutelle...

Quant à Hoche, il ne fut pas troublé par cette volte-face qui devait s'effondrer au bout d'une quinzaine de jours. A la suite d'un échec contre Chemillé, Stofflet, réduit à l'impuissance, se retire dans la forêt de Maulévrier. Après un séjour de deux semaines dans une hutte de fortune, il reçoit une invitation pressante de Bernier à se rendre à la ferme de la Saugrenière (à La Poitevine, près de Cholet), le 23 février pour une conférence entre les représentants des chefs vendéens et chouans. Il s'y rend. A deux heures du matin, Bernier se retire en engageant Stofflet à rester sur place. Vers quatre heures du matin, une troupe de 200 hommes et 25 cavaliers républicains encercle la cachette de Stofflet. Surpris en plein sommeil, blessé, aveuglé par le sang, il est capturé et conduit à Angers. Il y sera fusillé deux jours après, le 25 février 1796.

La conduite de Bernier provoqua les soupçons parmi les Vendéens. On se rappela la mort de Marigny, et on l'accusa

³ Le Bouvier-Desmortiers, *Vie de Charette*, p. 404-406.

d'avoir livré Stofflet. Cependant, à la décharge du curé de Saint-Laud, le commandant Loutil, qui dirigeait la troupe républicaine, déclarera que sa mission avait en réalité pour objet la capture de l'abbé Bernier et non celle de Stofflet.

Après la mort de ce dernier, il faut lui choisir un successeur. Son héritier naturel est Forestier, mais Bernier l'évince et choisit Charles de Beaumont d'Autichamp, plus docile. On décide aussi de mettre en application la décision prise à la conférence de la Saugrenière : l'abbé Bernier est ainsi nommé *Commissaire général de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou*, député au nom des armées catholiques et royales de France, en qualité d'agent général auprès des puissances belligérantes résidant à Londres.

Une circulaire gênante

Malgré l'inaction forcée, le manque cruel d'argent et cette nomination, l'abbé Bernier préfère rester en Vendée, et envoie le chevalier de La Garde pour le remplacer à Londres. Il faut dire qu'après la mort de Stofflet et de Charette, Bernier est devenu pratiquement le maître absolu du parti royaliste en Vendée, et ce n'est pas à ce moment tant espéré qu'il allait abdiquer son pouvoir en s'exilant en Angleterre !

En s'embarquant de façon précipitée sur les côtes du Morbihan, le chevalier de La Garde perd son bagage qui échoue dans des mains républicaines. On y trouve un projet de *Circulaire aux prêtres de la Vendée* signée par Bernier. Le souci du curé de Saint-Laud était de trouver un moyen pour remobiliser la population afin de reprendre les hostilités. Comment y parvenir ? Voici ce qu'il avait imaginé : sa circulaire invitait les prêtres à cesser leur ministère de manière à mécontenter gravement les habitants, lesquels en auraient alors attribué la responsabilité au pouvoir républicain. Ceci pour constituer un terreau favorable à une insurrection générale. Il s'agissait donc de sacrifier la religion à la politique ! Mais la circulaire ne sera jamais publiée.

Bernier restait donc dans les Mauges, logeant chez différents fermiers – à qui il ne payait même pas l'hospitalité !

Fin mai 1796, d'Autichamp rendait les armes, sans même prévenir Bernier. C'était la fin de la Seconde Guerre de Vendée.

Depuis sa cache vendéenne, Bernier tente de centraliser toutes les forces de Vendée, d'Anjou, de Bretagne, du Maine et de Normandie, il prêche l'union des chefs, réclame des subsides à l'Angleterre et à l'Espagne, et tente d'échafauder des plans de reconquête.

Avec le Directoire, la situation des royalistes se détériore. Cependant, l'abbé Bernier fait part de son optimisme à M. de Chalus le 24 janvier 1798 :

Je crois fermement que plus le gouvernement se rapproche de l'unité, plus il a de force et de consistance. L'unité d'action et de sentiments fait sa stabilité. La disparité de vues et d'intérêts entre cinq agents du même pouvoir devient pour eux une semence de discorde, un germe de destruction.

En 1798, les catholiques sont les maîtres en Vendée. Les processions ont lieu normalement, on reconstruit les églises, les curés sont souvent les mêmes qu'avant les troubles, et les patriotes laissent les pasteurs en paix.

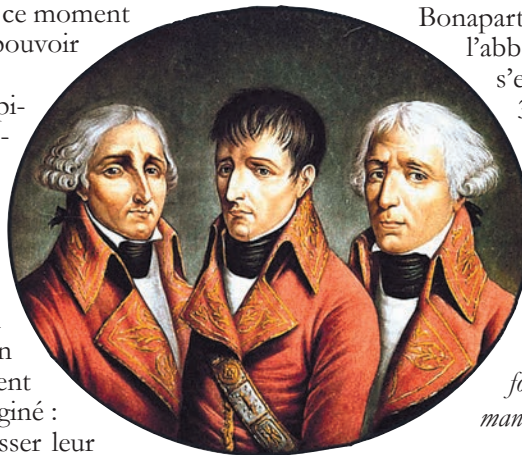
Mais en juin 1799, la situation devient plus tendue. Bernier est alors réfugié à Château-Gontier et continue à fédérer tous les royalistes en vue d'une insurrection générale. En septembre 1799, il dit regretter la liberté de culte récemment proclamée, ceci étant de nature à démobiliser les troupes. On retrouve là l'esprit de sa circulaire avortée de 1796...

Dernier retournement

Le 16 octobre, Bonaparte chasse le Directoire et instaure le Consulat. Bernier espère que le général corse travaillera pour le souverain légitime. Bonaparte ne voudra pas du roi, mais établira un nouvel ordre des choses : la Révolution était faite, on ne reviendrait pas sur ce point. Mais avec elle était proclamée la liberté de conscience, pour les catholiques comme pour les autres ; on aurait de la bienveillance pour les émigrés et surtout pour les prêtres, la liberté des cultes était garantie. La paix était donc proposée par le Premier Consul... qui menaçait de brûler les communes et de fusiller les rebelles si ses offres tardaient à être acceptées. Hédouville était missionné dans cette tâche par

Bonaparte, mais cela posait un problème pour l'abbé Bernier : toute sa politique belliciste s'en trouvait anéantie ! Alors il écrit le 3 décembre 1799 à un de ses agents, Martin-Dubois, les lignes suivantes :

Faites entendre que je puis beaucoup dans le dénouement qui se prépare, j'ai la confiance des paysans ; celle des chefs ne me fera pas défaut. Qu'on me fasse des propositions, qu'on vienne à moi, car vous sentez bien que je veux avoir la main forcée. Une fois entré en pourparlers, vous verrez de quelle manière je conduirai la barque.



Les Consuls :
Cambacérès, Bonaparte et Lebrun

A défaut d'humilité sacerdotale, il faut reconnaître le savoir-faire d'un politique avisé, car le message, bien transmis, recueillit les fruits escomptés : Hédouville, à la demande de Bonaparte, s'en alla trouver Bernier. Il ne lui fallut que quelques jours, le temps de donner au prêtre des garanties suffisantes, pour que celui que révolutionnaires qualifiaient de *Fléau de la Vendée* se fût transformé instantanément en thuriféraire du nouveau régime. Le 2 janvier 1800, il avait déjà rallié au gouvernement la quasi-totalité des prêtres et des chefs militaires. La paix de Montfaucon pouvait être signée le 18.

La gloire de l'abbé Bernier

Monsieur l'abbé Bernier se rendait alors à Paris où, pour le couronnement de tant d'intrigues, il allait être reçu, lui, le rejeton d'une pauvre famille de Daon, par Monsieur le Premier Consul !

A partir de ce moment, il devient un homme important. La presse parle de lui ; et on remarque sa présence à un bal donné par le ministre des relations extérieures le 7 ventôse an VIII (26 février 1800). Sa participation fait conclure que cette fête avait eu pour objet de célébrer la pacification de la Vendée obtenue en quelques jours par le Premier Consul... grâce aux bons offices de Monsieur l'abbé Bernier !

(A suivre)

Jean de Jacquilot